ARRETE N° 128879

Fixant la composition des commissions électorales pour les élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du Centre national de la fonction publique territoriale

Le président du Centre national de la fonction publique territoriale, maire du Teich,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 12, dans sa rédaction résultant de l'article 50 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 102,

VU le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du Centre national de la fonction publique territoriale, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Guyane, modifié par l'arrêté n° 128805 du 8 décembre 2020,

ARRÊTE

Article 1er : Les commissions électorales pour les élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du Centre national de la fonction publique territoriale, communes à tous les collèges, figurent en annexe au présent arrêté.

Article 2 : La présidence de chaque commission est assurée par le directeur régional de la délégation concernée ou par l'un de ses adjoints.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché au siège de l'établissement et, par extrait, dans chaque délégation régionale. Il est transmis par extrait aux présidents des centres de gestion, et publié sur le site internet de l'établissement.

Fait à Paris, le 5 janvier 2021

Le président

François **DELUGA**

Annexe

Composition des commissions électorales

Délégation	Titulaire			Suppléant-e		
	Nom	**Prénom**	**Fonctions**	**Nom**	**Prénom**	**Fonctions**
Auvergne-Rhône-Alpes	DE SOUSA	Séverine	Directrice régionale, présidente	BARRANCO	David	Directeur adjoint chargé des ressources
	COTTIER	Cécile	Magistrate à la cour administrative d'appel de Lyon	HABCHI	Hadi	Magistrat à la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes
	SERRES	Jean-Pierre	Directeur général adjoint du département du Puy-de-Dôme	CASTOLDI	Frédéric	Directeur du centre de gestion de l'Isère